

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 24 février 2021 à 20 h 40 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Suite à l'état d'urgence sanitaire et ses renouvellements sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie de la COVID-19, la séance se tient à huis clos par voie de visioconférence en conformité avec la résolution numéro 2021-01-001.

---

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

**RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, étant tous présents, les membres du Conseil municipal renoncent par écrit à l'avis de convocation pour la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération le point suivant :

- Séance ordinaire du conseil - mars 2021

**B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2021-02-045

**C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil acceptent unanimement de discuter du sujet suivant :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolution d'intérêt général
  - H.1 Séance ordinaire du conseil - mars 2021
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

H) **RÉSOLUTION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2021-02-046

H.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL - MARS 2021**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-290 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT la panne majeure sur le réseau informatique de la MRC de D'Autray exigeant une intervention d'urgence et en continue de la part du service des technologies de l'information sur une période de quatre (4) jours à compter de jeudi 25 février 2021 rendant inaccessible entre autres l'accès au serveur, à la téléphonie, aux courriels et à l'internet dans les municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre aux membres du conseil de disposer de l'information nécessaire à leur prise de décision, la Loi prévoit que toute documentation utile leur soit disponible au moins 72 heures avant la tenue d'une séance ordinaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU**

De déplacer la séance ordinaire du conseil prévue le 1<sup>er</sup> mars 2021 au 8 mars 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

N) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2021-02-047

O) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

De lever la séance extraordinaire à 20 h 45.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

Suzanne Nantel,  
Mairesse

---

Sylvie Dubois,  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

Suzanne Nantel,  
Mairesse